

Moselle

MOSELLE-EST

Avantages en nature : une perte de 39 000 € pour un ouvrier des HBL

Stéphane Mazzucotelli



Autour de Francis Lempert, président, les membres du comité de l'Adavna-Loeffler, association de défense des avantages en nature des mineurs de charbon lorrains, dont Louis Muller (à droite), de Morsbach, doyen de l'association à 96 ans. Photo Stéphane Mazzucotelli

L'Adavna-Loeffler, association de défense des avantages en nature des mineurs, a tenu son assemblée générale à Freyming-Merlebach. Francis Lempert a été confirmé comme

président. Les anciens des houillères privés de leur indemnité logement et chauffage ont fait le point sur leur combat pour retrouver leurs droits. Ils ont aussi calculé leurs pertes suite à la suppression de leurs avantages.

Leur combat dure depuis plus de 20 ans mais ils ne comptent pas baisser les bras. Les anciens mineurs de charbon de Lorraine privés de leur indemnité logement et chauffage poursuivent leurs démarches [pour retrouver leurs droits](#). Les membres de l'Adavna-Loeffler, association de défense des avantages en nature des mineurs, ont tenu leur assemblée générale à Freyming-Merlebach. Jusque-là président par intérim, [Francis Lempert, de Folschviller](#), a été confirmé à la tête de l'association. Il s'inscrit dans la continuité de la lutte initiée par [Gaston Loeffler, ingénieur des houillères décédé en 2020](#).

• Les mineurs ont touché au but mais...

Dans le statut du mineur, des prestations logement et chauffage sont dues à vie aux anciens de la profession. Or, il y a une trentaine d'années, des milliers mineurs ont été incités à signer un contrat de rachat de ces avantages, sous forme de capital-prêt. Les mineurs pensaient renoncer à ces avantages, temporairement, le temps du remboursement du capital-prêt. Mais l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) considère que le renoncement aux allocations est définitif. L'Adavna a bataillé sur le plan judiciaire. En 2014 et 2016, [la Cour de Cassation approuve le retour des indemnités logement et chauffage pour deux mineurs de Moselle-Est](#). Mais au fil des ans, d'autres demandes similaires ont été rejetées.

Depuis 2024, les membres de l'Adavna-Loeffler ont changé de stratégie : ils réclament l'inscription du retour des avantages en nature dans une loi de finances. Des députés et sénateurs de tous bords les soutiennent. En janvier dernier, les mineurs touchaient au but : [un](#)

[amendement du Sénat prévoit une enveloppe de 12,7 millions d'euros](#) pour un retour des prestations logement et chauffage. Mais, sans le soutien du gouvernement, [l'amendement a finalement été retiré de la loi de Finances 2025](#). « Nous ne lâchons rien. Il y aura d'autres lois de finances, on retentera le coup l'an prochain. Lors de notre assemblée, les sénateurs Mizzon et Weberg ainsi que des collaborateurs du député Loubet ont réaffirmé leur soutien », déclare Francis Lempert.

• 14 249 mineurs toujours concernés

Cette problématique des avantages en nature concerne encore 14 249 mineurs retraités en France.

Pour une grande majorité, ce sont des anciens ouvriers des houillères. Mais des agents de maîtrise et des ingénieurs avaient aussi racheté leurs prestations logement et chauffage, avant de le regretter amèrement.

« Nous avons fait le calcul des pertes pour chaque catégorie professionnelle. Pour un ouvrier, le contrat de rachat était à 37 342 euros en moyenne à la fin des années 80. Or, s'il avait continué à percevoir ses avantages, il aurait eu 76 392 euros en 2022. Cela représente donc une perte de 39 050 euros. Le manque à gagner est encore plus important pour les agents de maîtrise ou les ingénieurs », conclut Francis Lempert.



